

# maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal  
Commission « Finances »

séance du 28 septembre 2009  
séance du 14 septembre 2009

## 16 Marchés publics – désignation d'un maître d'œuvre dans le cadre de la procédure négociée pour la piscine municipale

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, M BOUADDI, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, GRIMBERT, ASSAMTI, Mmes, DINGIVAL BOUKHELIF, KOUACHI, MM BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, Mmes PAMART, M'BAYE, FEVRIER, MAUPIN, SOKOLONSKI, MM TAHI, BELMHAND, NACHITE, Mme RIFFAULT.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Maires-adjointes & maires-adjoints, conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme CARLIER

M. CABARET

Mme PORAS

Mme OYONO

M. RIFI-SAIDI

Mme BARBETTE

M. MACHU

M SEGUIN

M. VARLET

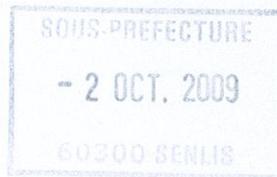
M. CHEURFA

Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal

Nombre de conseillers en exercice

Nombre de conseillers présents

Pouvoir à :	Mme CAPON
Pouvoir à :	M. VILLEMAIN
Pouvoir à :	M. GRIMBERT
Pouvoir à :	M MONTES
Pouvoir à :	M.BOULHAMANE
Pouvoir à :	M. BEAUBRUN
Pouvoir à :	Mme FEVRIER
Pouvoir à :	Mme SOKOLONSKI
Pouvoir à :	Mme RIFFAULT
Pouvoir à :	M. NACHITE
	<b>39</b>
	<b>39</b>
	<b>29</b>



■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Cédric LEMAIRE, conseiller municipal, expose :

Par délibération du 30 mars 2009, vous avez autorisé monsieur le Maire à organiser et à lancer la procédure négociée pour le choix d'un maître d'œuvre relatif au projet de réhabilitation de la piscine municipale de la Ville de Creil.

Le 09 avril 2009, un avis de publicité a été envoyé dans divers journaux (JOUE, BOAMP et Le Moniteur). La remise des candidatures a été fixée au 12 mai 2009.

Le 02 juin 2009, le jury s'est réuni afin de sélectionner les quatre candidats admis à présenter une offre : équipes Duval Raynal Architectes ; Coste Architectures ; Berthomieu Architectes et TNA. Le dossier de consultation a été envoyé aux candidats admis à présenter une offre et la date limite pour la remise des offres a été fixée au 03 juillet 2009.

Seuls trois candidats ont remis une offre dans le délai imparti. La société Berthomieu Architectes n'a pas remis d'offre.

Des phases de négociations se sont engagées avec les trois équipes de maîtrise d'œuvre. Un rapport d'analyse a été dressé au vu des critères de jugement des offres tels que mentionnés dans le dossier de consultation des entreprises. La société Duval Raynal Architectes arrive en 1<sup>ère</sup> position avec une offre globale à 1 028 100 € H.T. L'option OPC est retenue. Ledit cabinet se présente en groupement avec les sociétés Verschuren, Seebat, Berim, Acoustibel et Stipa.

# maintenant !

Conformément à l'article 74 V du code des marchés publics, la compétence d'attribution du présent marché appartient à l'assemblée délibérante.

Dans ce cadre, il est proposé aux membres du conseil municipal :

- de retenir l'équipe de maîtrise d'œuvre Duval Raynal Architectes
- d'autoriser monsieur le Maire à signer ce marché avec la société Duval Raynal Architectes domiciliée 1399 Chemin de Clères à Bois Guillaume (76230) pour un montant global de 1 028 100 € H.T. (option OPC retenue).

Vous êtes appelés à voter.

## ■ Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29,

Vu le code des marchés publics et notamment ses articles 24 I, 34, 35-I-2°, 65, 66 I à V, 74-III-4°-b et 74 V,

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Creil du 30 mars 2009,

Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,

Vu l'avis de la commission « Finances » en date du 14 septembre 2009,

Considérant le besoin pour la Ville de Creil de choisir un maître d'œuvre pour la réhabilitation de la piscine municipale, Entendu le rapport de présentation,

## ■ Vote ordinaire :

Votants : 39

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

## ■ Décide à l'unanimité :

### Article 1er :

d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la piscine municipale avec la société Duval Raynal Architectes domiciliée 1399 Chemin de Clères à Bois Guillaume (76230) pour un montant global de 1 028 100 € H.T. (option OPC retenue).

### Article 2 :

d'imputer les dépenses aux crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Accusé réception de la Sous-Préfecture :

Jean-Claude VILLEMAIN

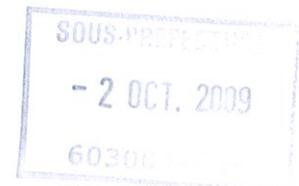
02 OCT. 2009

Affiché le :

02 OCT. 2009

Maire de Creil,  
Conseiller général de l'Oise

Certifié exécutoire le présent document  
Creil, le 2.10.09 Signature Le Maire.



Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Philippe Raluy

C'est maintenant !  
www.mairie-creil.fr

LA VILLE  
**CREIL**  
OISEPICARDIE